

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## **Délibération 2022-076 du 7 juin 2022.**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Gambetta à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 31 mai 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes N. LEBRUN, M. GARIN, E. GARRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, F. LETURCQ, M. BONIFACE,

Mm A. LEJOSNE, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J. PETIT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,  
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,  
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. TURPIN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,  
M. J. F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. DISTRIBUE jusqu'à 19 h 15,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,  
M. A. LEJOSNE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J. MAURER.

**Objet : SEM Energies Hauts de France – Démission du représentant de l'Intercommunalité du Sud-Artois au conseil d'administration de la SEM et de son assemblée générale et démission de l'Intercommunalité du Sud-Artois du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEM Energies Hauts de France.**

La séance ouverte Monsieur le Président expose au conseil communautaire la délibération communautaire n° 2015-122 du 27 octobre 2015 actant l'entrée au capital social de la Société d'Economie Mixte Nord Energies de l'intercommunalité du Sud Artois.

Monsieur le Président rappelle que cette société d'économie mixte a été créée à l'initiative du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et de plusieurs intercommunalités de la Région Nord-Pas de Calais dont l'intercommunalité du Sud Artois.

Monsieur le Président évoque ensuite les termes de la délibération communautaire n° 2020-090 du 10 juillet 2020 qui a prévalu à l'élection de Monsieur DUE, Vice-Président de l'Intercommunalité du Sud Artois en tant que délégué élu représentant l'intercommunalité au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SEM ENERGIES HAUTS DE FRANCE.

Monsieur le Président souligne ensuite la délibération communautaire n° 2021-033 du 9 mars 2021 actant le principe de sortie de l'intercommunalité du capital de la SEM Energies Hauts de France et la cession de la totalité des parts détenues par la Communauté de Communes du Sud Artois dans le capital social de la SEM ENERGIES HAUTS DE FRANCE, soit 110 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros, soit un montant total de 110 000 euros à la Région Hauts de France

Pour clôturer le processus de sortie de la SEM ENERGIES HAUTS DE France, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'acter la démission de Monsieur Gérard DUE en tant que représentant de l'Intercommunalité du Sud-Artois du conseil d'administration de la SEM et de son assemblée générale et d'acter la démission de l'Intercommunalité du Sud-Artois du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEM ENERGIES HAUTS DE FRANCE.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'acter la démission de Monsieur Gérard DUE en tant que représentant de l'Intercommunalité du Sud-Artois au conseil d'administration de la SEM ENERGIES HAUTS DE FRANCE et de son assemblée générale ;
- d'acter la démission de l'Intercommunalité du Sud-Artois du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEM ENERGIES HAUTS DE FRANCE.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

*Le Président,*

*Jean-Jacques COTTEL.*



Le Président,

Signé par : JEAN-JACQUES COTTEL  
Date : 20/06/2022  
Qualité : PRESIDENT

**Jean-Jacques COTTEL.**

*DEL. 2022-076 du 7/06/2022  
SEM Energies Hauts de France –  
Sortie de la CC du Sud Artois.*